

Une éthique de la déférence comme source possible de bonheur en démocratie (C. Marshall, CY Cergy Paris Université)

Voici presque sept ans que je travaille sur le concept de déférence afin d'écrire une monographie sur le rapport entre la déférence politique et la Constitution anglo-britannique¹. Cette monographie pourrait être définie comme une histoire des histoires de la déférence politique anglaise du XVIIIe siècle jusqu'au Brexit. Si le présent article porte sur une éthique de la déférence comme source possible de bonheur en démocratie, il est le résultat d'une interrogation sur l'extension possible de l'usage de la déférence politique anglaise à d'autres démocraties. Je m'en tiendrai néanmoins ici uniquement aux démocraties occidentales contemporaines.

Qu'est-ce que la déférence ? Et plus précisément la déférence politique ? Sur un plan analytique, la déférence est un concept particulièrement difficile à saisir et qui a laissé les historiens des idées perplexes et réticents à s'en servir. C'est précisément pour cette raison que j'ai choisi de m'y intéresser de plus près. La façon dont la presse britannique a couvert le Jubilé de Diamant de la reine Élisabeth II en 2012, décrivant « les Britanniques » comme « une nation déférente », a été l'élément déclencheur de mon travail sur le concept de déférence. Faire référence aux « Britanniques » en tant que nation unifiée était en soi problématique, mais l'usage du mot déférence pour décrire le lien entre la souveraine et ses sujets posait davantage de problèmes. Cet usage dans les médias voulait tout et ne rien dire, sonnait comme une autojustification de la monarchie britannique vide de sens.

Ce qui me gêne tout particulièrement est qu'une définition politique parfaitement valide de la monarchie et de son lien à la déférence existe. Elle a été donnée par Walter Bagehot (1826-1877), journaliste spécialiste de la Constitution, dans la seconde moitié du XIXe siècle. Si la presse cite souvent son analyse clairvoyante de la monarchie, elle se réfère moins au reste de son œuvre et en particulier à l'usage qu'il fit du concept de déférence en Angleterre (ici, comme Bagehot, je me réfère bien à l'Angleterre et non à la Grande-Bretagne, ou même au Royaume-Uni)².

La définition la plus commune de la « déférence » renvoie au français « déférer », qui est utilisé en France depuis le XIVE siècle et signifie « céder ou se conformer » au point de vue

¹ À paraître en 2021 chez Palgrave.

² Il est intéressant de remarquer que l'ouvrage célèbre de Bagehot, *The English Constitution* (1867), ne porte pas sur la Constitution britannique mais bien sur la Constitution anglaise.

d'une autre personne et lui montrer le respect qui lui est dû¹. Bagehot s'est néanmoins éloigné de ce sens premier pour souligner le fait que la déférence envers quelqu'un ne signifie pas forcément que cette personne serait un supérieur à qui il faudrait céder ou se conformer. Pour Bagehot, la déférence pouvait être un acte de maîtrise de soi en vue du bien commun, afin d'éviter un conflit ouvert. De façon plus significative encore, une telle conception de la déférence s'inscrivait dans une structure sociale qui encourageait un code de conduite morale. Dans un cadre politique, la déférence engendrait des obligations de conduite et des attentes dans un régime démocratique. Par conséquent, en réduisant la déférence à un acte de soumission, la valeur politique du concept est oblitérée.

En tant qu'action, la déférence suivait une règle ritualisée de la conduite sociale sans laquelle la structure de gouvernance n'aurait pas pu fonctionner normalement. Elle renvoyait aux habitudes politiques (aux mœurs) d'une société donnée et, selon l'analyse de Bagehot, au lien organique qui unissait les Anglais à leur Constitution non codifiée et à son développement historique. En somme, trente ans avant que le constitutionnaliste A.V. Dicey ne définisse, dans la période victorienne tardive, les trois principes fondamentaux de la Constitution britannique comme la souveraineté du Parlement, la suprématie du droit et les conventions constitutionnelles², Bagehot avait déjà souligné qu'une telle structure constitutionnelle ne pouvait fonctionner que si elle reposait sur la déférence politique de son peuple.

Ainsi, il faut d'abord revenir sur la définition de Bagehot, pour ensuite analyser la compatibilité de cette définition avec le fonctionnement des régimes démocratiques, et enfin l'utilité de la déférence politique de nos jours, alors qu'elle a été marginalisée dans les sociétés démocratiques occidentales modernes. Pour conclure, j'espère convaincre le lecteur qu'une éthique de la déférence pourrait être une réponse à certains des maux présents dans les systèmes politiques actuels.

I – La déférence politique définie par Walter Bagehot

Bagehot est connu en particulier comme l'auteur de *The English Constitution* (1867) et comme le rédacteur en chef de *The Economist* de 1861 jusqu'à sa mort en 1877 (ce qui explique qu'une chronique porte encore son nom). Il fit des études d'avocat avant de devenir banquier,

¹ « To yield or to comply », selon la définition de l'*Oxford English Dictionary*.

² Dicey, A. V., *Introduction to the Study of the Law of the Constitution* (1885), Indianapolis : Liberty Fund, 1982, 8e édition 1915, pp. cxlviii-435.

économiste, essayiste, journaliste et constitutionnaliste. C'était en somme une personnalité remarquable qui travailla beaucoup et mourut jeune.

Pour comprendre l'usage qu'il fit de la déférence, il faut sans doute commencer par son ouvrage *Physics and Politics, or Thoughts on the Application of the Principles of 'Natural Selection' and 'Inheritance' to Political Society*¹, un livre au titre improbable et injustement ignoré. Bagehot tentait d'y tracer la séquence de l'évolution des nations modernes. De façon suffisamment convaincante pour être cité par Darwin plusieurs fois dans les notes de bas de page de *The Descent of Man, and Selection in Relation to Sex* (1871), il démontra que les sociétés politiques connaissent plusieurs étapes de progrès, en grandissant de la cellule familiale jusqu'à l'âge du débat, en passant par les étapes militaires.

Jusque-là [l'âge du débat] ce n'est pas l'égalité devant la loi qui est nécessaire, mais l'inégalité ; car on a besoin par-dessus tout d'une élite supérieure qui connaisse la loi. Ce qu'il faut, ce n'est pas un bon gouvernement qui cherche le bonheur de ses sujets ; mais un gouvernement révérend et redouté qui sache obtenir l'obéissance de ses sujets : ce n'est pas une loi sans défauts, mais une loi à laquelle rien n'échappe, et qui enchaîne la vie entière à une même routine. Les siècles de liberté sont les derniers ; avant eux viennent les siècles de servitude².

L'ordre et la stabilité étaient de mise avant d'atteindre les étapes ultimes du « débat ». La déférence devait également connaître différentes étapes dans son évolution : partant d'un concept très rigide et hiérarchique (fondé sur la coercition et nécessairement autoritaire), elle reposerait plus tard sur la volonté et des choix indépendants. Il est remarquable que cette explication de l'évolution des sociétés politiques ait émergé quelques années après la parution de l'œuvre majeure de Bagehot, *The English Constitution*.³ Il y expliquait déjà comment et pourquoi la Constitution anglaise et la déférence étaient liées. « Notre Constitution », écrit-il,

n'est pas fondée sur l'égalité, ni sur un ajustement reconnu et progressif à l'intelligence et à la propriété ; mais sur certains sentiments anciens de déférence et sur une façon curieusement approximative de représenter le bon sens et

¹ Publié en 1872, il est d'abord paru sous la forme d'articles dans *The Fortnightly Review* de novembre 1867 à janvier 1872.

² Walter Bagehot, *Physics and Politics*, Norman St John-Stevs (ed.), *The Collected Works of Walter Bagehot*, Londres, *The Economist*, vol. 7, p. 33.

³ D'abord publié comme une sélection d'articles dans *The Fortnightly Review* entre 1865 et 1867.

l'intelligence, aucun des deux ne devant être malmené, car une fois gâtés ils ne sauraient être reconstruits, et parce qu'ils sont les seuls appuis possible d'une constitution telle que la nôtre chez un peuple tel que le nôtre¹.

Par conséquent, ce qui pouvait apparaître comme un amour irrationnel de la monarchie ou une inclination pour les particularités politiques anglaises était en fait lié au rapport de déférence de la nation envers ses anciennes coutumes et traditions, c'est-à-dire envers sa Constitution (ici entendue au sens propre, comme au sens figuré). Bagehot renvoyait ici à la nature à la fois politique et physique de la nation anglaise.

N'oublions pas que Bagehot était un homme de son temps, ce qui n'est pas sans poser problème aujourd'hui. Il se méfiait de l'extension du suffrage mis en place en 1867 au moment de la deuxième réforme parlementaire (« *second Reform Act* »). Il semblait aussi hésiter à faire confiance aux nouveaux électeurs anglais (surtout des hommes de la classe ouvrière) comme si le système était trop fragile et devait encore être protégé de ceux qu'il appelait la « masse ». Comme lui, d'autres penseurs comme le philosophe John Stuart Mill s'inquiétaient des effets de la mise en place de la démocratie au sein d'un régime aristocratique. Bagehot, quant à lui, craignait que le désir d'une véritable démocratie n'abîme la déférence et que sans elle, le système parlementaire britannique fondé sur une Constitution non codifiée ne puisse fonctionner correctement. La liberté, le plus grand bien des Anglais, serait alors mise en danger. Bagehot prévenait :

Un pays déférent, où la masse du peuple est ignorante, est par conséquent dans cette situation qu'on nomme en mécanique l'équilibre instable. Si cet équilibre est perturbé, rien ne tend plus à le retrouver, au contraire tout l'en éloigne. [...] Il en est de même dans les Etats où les masses sont ignorantes, mais respectueuses ; si vous permettez une fois à la classe ignorante de prendre le pouvoir en mains, pour pouvez dire adieu à la déférence pour toujours. [...] Jamais une démocratie, à moins d'affreuses catastrophes, ne consentira à rétrocéder ce qu'on lui aura une fois accordé car agir de la sorte serait avouer son incapacité, mais c'est là un fait dont les plus lourdes calamités auraient seulement le pouvoir de convaincre².

¹ Walter Bagehot, *The English Constitution*, *op. cit.*, vol. 5, pp. 408-409.

² *Ibid.* pp. 381-382.

Évidemment, Bagehot se trompait – l'avènement de la démocratie, pleinement établie au Royaume-Uni après la Première Guerre mondiale, n'a pas mis fin au système parlementaire et à la monarchie –, même s'il rappelait à bon escient que certains aspects déférents de ce régime étaient indispensables à sa survie. Il prévenait aussi que si la déférence était perdue, une certaine médiocrité pourrait naître de ce type de structure démocratique. Dans son introduction de 1948 à *Physics and Politics*, l'historien Jacques Barzun expliquait que « Bagehot percevait que la démocratie, en dépit de sa dépendance à l'égard du développement, pouvait graduellement déposséder les hommes de leur intelligence »¹. C'était bien cette crainte qui animait l'auteur victorien.

À partir de la compréhension élitiste qu'il avait de la vie politique anglaise, il est légitime de se demander si la déférence serait un devoir sans droit(s), incompatible avec les valeurs des régimes démocratiques occidentaux modernes.

II – « La déférence, un devoir sans droit ? »²: la déférence sociale ?

Il y a presque vingt ans était publié en France un ouvrage collectif sur la déférence. De façon prévisible, la définition de la déférence politique selon Bagehot n'y était malheureusement pas évoquée, tandis que la définition du sociologue américain Edward Shils était au cœur des treize articles réunis dans ce volume³. Dans son acception sociale, la définition de la déférence formulée par Shils en 1968 a acquis un statut quasi-mythique car il avait réussi à identifier les éléments essentiels du concept en un seul article. Il démontrait que la déférence sociale n'était ni avilissante ni dégradante mais était au contraire nécessaire : « La déférence, qui est fondamentalement une réaction au charisme, n'est qu'une question d'opinion, mais c'est une opinion aux motivations profondes et une réaction à des besoins profonds aussi bien chez celui qui la manifeste que chez celui qui s'en voit témoigner »⁴. Il suffit d'observer la rencontre

¹ Jacques Barzun introduction à Walter Bagehot, *Physics and Politics or Thoughts on the Application of the principles of 'Natural Selection' and 'Inheritance' to Political Society* (1872), New York, Alfred. A. Knopf, 1948, p. xxv.

² Geneviève Koubi, « La déférence, un devoir sans droit ? », *Communications*, 69, 2000, pp. 201-214.

³ À propos de Shils (1910-1995), cf. Martin Bulmer, "Edward Shils as a Sociologist", *Minerva*, Vol. 34, No. 1 (mars 1996), pp. 7-21

⁴ Edward Shils, « Deference » (1968), in *The Constitution of Society*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 1982, p. 175. Traduction de Dominique Férault.

du président Donald Trump avec la reine Élisabeth II en juin 2019 et sa réaction au faste et à la splendeur de Buckingham Palace pour comprendre ce que Shils signifiait.

Le sociologue ne niait pas l'atténuation de la déférence dans les sociétés démocratiques occidentales contemporaines, en raison de la nature égalitaire de ce système, mais il affirmait tout aussi clairement qu'on ne pouvait se dispenser de la déférence. Un système stratifié ou de classes existe, même dans les démocraties les plus égalitaires (la Norvège et sa monarchie sont ici un bon exemple). Shils pensait également qu'une égalité véritable ne peut exister et que la déférence équivaut à un besoin qu'ont les hommes d'admirer quelque chose qui les dépasse et les inspire. Bagehot l'avait déjà compris lorsqu'il ramenait la déférence aux coutumes et aux mœurs archaïques des Anglais, et liait ainsi la déférence et le politique. Or, d'après Shils, la déférence serait une condition de la vie humaine.

On pourrait croire que l'avènement des démocraties a permis d'abolir tous les types de cérémonies, d'étiquettes, de titres et d'actes officiels qui consolident une structure de classe ritualisée toutefois Shils a bien montré que « les rituels de déférence »¹ ne sont pas liés à un régime politique mais à des individus et à leurs besoins. Ce serait ainsi une erreur de rejeter la déférence en supposant qu'elle est contraire au processus égalitaire des sociétés démocratiques. Ceci pour deux raisons : premièrement, si, comme le démontre Shils, une personne doit être motivée par « la reconnaissance ou le dénigrement »², alors cette motivation doit s'exprimer d'une façon ou d'une autre, y compris dans les sociétés égalitaires ; deuxièmement, c'est une inclination humaine qui agit par un effet de miroir : en un mot, nous y mesurons la valeur qui nous est accordée, et cela nous permet d'agir ou de réagir en conséquence.

Nombre d'universitaires anglo-américains rejetèrent cette définition à la fin des années soixante, à commencer par les politologues qui pensaient que si l'on ne peut mesurer la déférence, elle n'a alors aucune valeur analytique. Le terme fut progressivement abandonné au cours des années 1970 et 1980 par les chercheurs – hormis par les sociologues - mais repris par des journalistes pour décrire la monarchie britannique, par facilité et sans jamais en expliquer la définition.

En France, le terme est rarement employé et quand c'est le cas, la déférence apparaît immédiatement douteuse car elle renforcerait une forme invisible de soumission ou un sentiment de domination qui empêcherait « le lien civique, civil, social »³. Elle serait

¹ « The rituals of deference », *Ibid*, p. 159.

² « Appreciation or derogation », *ibid*, p. 143.

³ Voir : Geneviève Koubi, « La déférence, un devoir sans droit ? », art. cit. p. 213.

essentiellement un obstacle aux principes de la République française fondés sur l'égalité. Il y aurait un « devoir » de déférer à un pouvoir, sans le droit ou les droits de contester ce même pouvoir. Un point de vue aussi limité ne prend pas en compte l'argument de Shils selon lequel la déférence est une nécessité humaine, y compris dans une forme très atténuée.

Ainsi, il devient possible d'étendre la déférence politique envers la Constitution anglaise, telle que Bagehot l'a comprise, à l'ensemble des démocraties occidentales. Dans mes travaux, il fut relativement aisé de montrer comment la déférence politique a évolué à travers les siècles dans une société hiérarchisée comme celle de l'Angleterre ayant connu plusieurs révolutions au XVIIIe siècle et soulèvements. Un royaume démocratique a émergé de cette structure aristocratique au cours des XIXe et XXe siècles jusqu'à interroger aujourd'hui l'existence même d'une Constitution non codifiée¹. Le danger d'une telle description de la Constitution anglo-britannique est de revenir à une interprétation « Whig » de l'histoire, c'est-à-dire de réduire le mouvement de l'histoire de l'Angleterre à une évolution sans révolution et à l'acquisition progressive de plus grandes libertés². Dans ma monographie sur le sujet, j'ai tenté de montrer qu'au XXe siècle, en particulier après les années 1970, les politologues et penseurs qui considéraient la déférence comme le résidu d'un passé aristocratique avaient peut-être rejeté le concept sans en comprendre sa force. Comme Bagehot l'avait perçu, un lien organique existait entre la Constitution anglo-britannique et ceux qui la vivaient quotidiennement : le remettre en question revenait à défaire tout le système.

La déférence ainsi comprise devient une inclination nécessaire et utile dans les sociétés politiques, y compris les plus égalitaires. Refuser cette affirmation, c'est non seulement se méprendre sur la notion d'égalité mais aussi ouvrir la voie à des attitudes conflictuelles et hostiles à la paix sociale dans les sociétés démocratiques.

III – La déférence politique comme attrait dans les sociétés démocratiques occidentales

La définition de la démocratie et de ce qu'elle représente en soi est peut-être le point de départ du problème. Pour simplifier, on peut dire que du point de vue français, depuis 1789, c'est le désir d'égalité qui s'impose avant tout, au moins d'un point de vue théorique. Du côté anglo-britannique, ce sont les idéaux de liberté qui prédominent et les gouvernants sont redevables à ceux qui leur ont permis d'accéder à de telles positions. Dans un cas, on aspire à

¹ Vernon Bogdanor, *Beyond Brexit. Towards a British Constitution*, Londres, I. B. Tauris, 2019.

² C'est l'expression utilisée par l'historien H. Butterfield dans son ouvrage *The Englishman and his History* (1944).

une démocratie directe impossible, dans l'autre, à une démocratie représentative jamais parfaite non plus. Depuis les années 1960, l'idée de démocraties plurielles dans lesquelles des cercles concurrents (en général issus des élites) se battent pour le pouvoir à travers différents groupes de pression (Schumpeter, Dahl) a fait son chemin, mais je mets le cas des démocraties plurielles de côté pour me concentrer sur les différents points de vue quant à ce que les démocraties occidentales sont censées faire et engendrer. Pour reprendre le titre du livre de Thomas Sowell de 1987, il existe avant tout *A Conflict of Visions* – « Un conflit de points de vue »¹.

Pour Sowell, les problèmes éthiques et politiques sont dus aux différences fondamentales de points de vue entre personnes. Il identifie deux perspectives possibles : on raisonne soit selon un point de vue « contraint », soit selon un point de vue « non contraint ». Ceux qui ont un point de vue « contraint » envisagent la nature humaine comme difficile à changer, fondé sur des intérêts particuliers : leur vision de la vie et de la politique privilégie donc le « compromis ». Par exemple, un individu accepte de donner sa part de souveraineté à l'État dès lors que l'État, en échange, lui garantit de pouvoir jouir de « sa vie, ses libertés et ses propriétés » pour citer Locke². À l'inverse, ceux qui ont un point de vue « non contraint » considèrent la nature humaine comme « perfectible »³ et se concentrent sur la recherche des « idéaux les plus élevés et des meilleures solutions »⁴, à l'image de Rousseau et de son désir idéal d'une volonté générale en politique. Le point de vue « contraint » se concentre essentiellement sur une évolution et sur des solutions pragmatiques en fonction des « choix disponibles, limités et malheureux » ; le point de vue « non contraint » se concentre sur de grands idéaux fondés sur « la conviction que des choix immoraux et stupides expliquent les maux du monde et que la solution tient à des politiques sociales plus humaines et intelligentes »⁵. La différence entre ces deux perspectives – l'une est réaliste, l'autre idéale – mène à deux vues entièrement opposées de ce que la démocratie doit être et ce vers quoi elle doit tendre. C'est pourquoi ma collègue Geneviève Koubi, spécialiste de droit public, en associant la déférence à un vestige de notre passé aristocratique⁶, soutient que l'existence de la déférence, sous quelque forme que ce soit, est inacceptable dans la France démocratique contemporaine. Le point de vue de Koubi suit le paradigme du point de vue non contraint. Le sociologue Eugène Enriquez considère au contraire

¹ Thomas Sowell, *A Conflict of Visions. Ideological Origins of Political Struggles*, New York, W. Morrow, 1987, 273 pages.

² « Life, Liberties and Properties », Locke, John, *Two Treatises of Government*, Peter Laslett (ed.), Cambridge, Cambridge University Press, 1960.

³ Thomas Sowell, *A Conflict of Visions. Ideological Origins of Political Struggles*, *op.cit.*, p. 83.

⁴ « The highest ideals and the best solutions », *ibid.*, p. 91.

⁵ *Ibid.*, pp. 96-7

⁶ Geneviève Koubi, *art.cit.*, pp. 201-14.

qu'il faudrait « un droit à la déférence »¹, même si cette idée est elle-même problématique à bien des égards. Le prisme des idéaux de chacun rend donc très improbable une compréhension commune, y compris entre deux universitaires français, de ce qu'on pourrait attendre des démocraties occidentales. Et pourtant, c'est précisément ici que réside la nécessité de la déférence.

C'est parce que nous abordons cette conversation politique avec un ensemble de valeurs différentes que nous devrions être capables d'accepter la définition de la déférence selon Shils comme un besoin partagé d'être reconnu et de reconnaître l'autre, quelles que soient nos valeurs. Dans un cadre politique, la déférence des uns envers les autres devient la langue de la civilité, de la conciliation et de l'arbitrage. Elle reconnaît la valeur de la communication et du débat vigoureux pour résoudre les conflits et ne se contente pas de solutions toutes faites mais reconnaît la qualité d'un adversaire et de ses problèmes individuels. Comme l'a exprimé Pierre Ansart, un autre sociologue français, la déférence ainsi comprise

crée une complicité provisoire et dissipe la gêne de la distance sociale. Elle crée un espace spécifique de rencontre dans lequel la distance complice entre les partenaires autorise l'exercice d'une liberté contrôlée et librement consentie. Elle n'est plus cette obligation générale qu'imposait une société hiérarchisée, elle est, tout au contraire, un lien rare et volontiers discret qui a les charmes de la gratuité.²

Cette définition d'Ansart est le contraire de la soumission et du respect feutré qu'on associe souvent aujourd'hui à la déférence. Quels qu'aient été ses travers élitistes par ailleurs, Bagehot avait identifié dans le système parlementaire classique de l'Angleterre victorienne cette tendance qui incline la nation à respecter et à être déférente envers ses institutions, pour des raisons variées et en fonction de valeurs différentes. C'était le ciment qui consolidait le système. En rejetant la déférence comme un vestige honteux du passé, en particulier après la Seconde Guerre mondiale, le pays a perdu un atout précieux qui unissait le peuple en dépit de points de vue différents sur ce que peut être la vie en société. Les problèmes actuels liés au Brexit et à l'incapacité de trouver un compromis convenable, sources d'une crise politique et constitutionnelle depuis juin 2016, peuvent être considérés comme une conséquence de la perte de la déférence politique.

¹ Eugène Enriquez, « L'effacement de la déférence dans les sociétés démocratiques », *Communications*, 69, 200, p. 199.

² Pierre Ansart, « La déférence ou le refus du pouvoir », *Communications*, 69, 2000, pp. 266-7.

La France et les autres démocraties occidentales ont dans leur majorité rejeté la déférence et n'en prononcent même pas le mot. Pourtant, il serait peut-être temps de clarifier le sens de ce concept et de revenir à la définition initiale de Bagehot. Non seulement pour des raisons sociales mais surtout pour des raisons politiques et démocratiques, une éthique de la déférence permettrait de renouer avec des rapports plus sereins et de réévaluer un langage de la civilité. Pourquoi ? « Car », pour reprendre les mots d'Eugène Enriquez,

il s'agit de l'essentiel : de la considération mutuelle, de la convivialité, du savoir-vivre, de la civilité sans laquelle l'homme devient l'adversaire de tous les autres et ne peut les supporter que sous l'égide d'une autorité tutélaire qui lui dicte ses comportements et lui dénie son pouvoir souverain¹.

Il ne s'agit pas d'appeler à des débats sans fin et à des compromis inacceptables mais de mesurer que sans déférence politique, la démocratie, aussi insatisfaisante soit-elle, meurt, et avec elle, la joie modérée, la liberté et l'égalité qu'elle contient.

En pratique, cela signifie qu'il faille accepter que les gouvernants, une fois élus démocratiquement, fassent en général tout leur possible dans un monde globalisé sur lequel ils ont peu de pouvoir ; qu'il faille recourir à l'arbitrage et à la conciliation lorsque c'est possible ; qu'il faille adopter un langage de respect qui reconnaît l'autre comme un être humain avec ses propres valeurs et ses propres problèmes ; et qu'il faille accepter le désordre, les carences et les nombreuses doléances de la vie démocratique. La recherche chaotique et insatisfaisante du bonheur dans les démocraties occidentales est peut-être plus importante qu'une quête utopique qui consisterait à satisfaire tout le monde. L'exercice d'une déférence démocratique passe ainsi par un renouvellement des comportements et des mœurs de nos sociétés modernes et peut aboutir à une nouvelle éthique, celle de la déférence politique.

Le dernier argument en faveur d'une éthique de la déférence est qu'au-delà de l'ensemble des problèmes qui l'accompagnent, elle garantit les conditions d'une société démocratique réussie dans laquelle des individus libres peuvent s'épanouir². À l'ignorer, comme l'a bien expliqué Bagehot depuis longtemps maintenant, nous pourrions bien mettre en péril notre propre bonheur.

¹ Eugène Enriquez, « L'effacement de la déférence dans les sociétés démocratiques », art. cit., p. 199.

² Voir également: Philip Soper, *The Ethics of Deference. Learning from Law's Morals*, Cambridge, CUP, 2002, pp. 168-83.